



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du mardi 14 juin 2022

À l'ouverture de la séance, quinze membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés et quatre procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT

Monsieur Jean-Luc PERNETTE – procuration à madame Céline NOTEBAERT

Madame Catherine ENGASSER

Madame Céline NOTEBAERT

Monsieur Cédric PETITJEAN

Madame Isabelle MAGNIN (présente à partir de 10h10)

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER Monsieur Jean-François GIRET Madame Sophie MORLAIX Monsieur Julien MUGNIER Monsieur Thierry HOHL

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés Madame Sandrine GARCIA (présente à partir de 10h30)

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels Monsieur Olivier BOULIN – procuration à madame Séverine DELEPIERRE Madame Séverine DELEPIERRE

1



Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ – procuration à monsieur Philippe CLAUS Monsieur Frédéric MUYARD (présent à partir de 10h05) Monsieur Philippe CLAUS

Invités permanents

Madame Chantal CLERC, responsable administrative de l'INSPÉ
Madame Lucie CORBIN, directrice du département MEEF
Madame Joëlle DEMOUGEOT LEBEL, directrice du centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE)
Monsieur Gracian DIDIER, chef de la délégation régionale à l'enseignement supérieur
Madame Géraldine FARGES, directrice du département des sciences de l'éducation
Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPÉ
Madame Cathy PERRET, directrice du centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE)

Invité à titre consultatif

Madame Marie-Odile CONTZLER, chargée de mission Culture Monsieur Émeric DAIAN, responsable de l'antenne financière de l'INSPÉ

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022
- 2 Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)
- 3 Bilan de l'année des missions Culture et Relations internationales
- 4 Questions relatives à la formation
 - a. Modification des fiches filières
 - b. Offre de formation des fonctionnaires stagiaires
- 5 Questions financières
 - a. Présentation du budget rectificatif
 - b. Tarifs
- 6 Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement
- 7 Approbation de conventions
- 8 Questions diverses

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'Institut, ouvre la séance à 10h00.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du mercredi 13 avril 2022 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2



2 - Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

Après le rappel du processus du dialogue d'objectifs et de moyens par la directrice de l'INSPÉ, madame Chantal CLERC apporte les premiers éléments sur la partie budgétaire des DOM.

Sur les différentes demandes faites (augmentation de la dotation patrimoine en raison de l'augmentation des fluides, travaux dans les bâtiments du site INSPÉ rue Charles Dumont, remplacement d'un véhicule sur le site d'Auxerre...) aucune validation n'a encore été émise par la gouvernance de l'université.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne que la principale inquiétude porte sur l'augmentation des coûts de l'énergie qui pèse d'autant plus sur l'INSPÉ que le nombre de bâtiments s'avère élevé du fait de sa présence sur l'ensemble du territoire académique.

Concernant la charge d'enseignement, des ajustements d'heures sont toujours en discussion pour l'année 2022-2023. Un complément d'heures a été accordé pour l'année universitaire en cours. Cependant la responsable administrative relève qu'elle ne couvre pas la demande initiale faite lors des DOM 2021.

Sur les demandes de postes d'enseignants, le remplacement d'un départ à la retraite sur le département Diderot pourrait être repoussé au DOM 2023 ce qui pourrait conduire à une vacance de poste de deux années. Pour le département MEEF, si l'obtention d'un poste de PRAG ne semble pas poser de problème, les trois demandes concernant des enseignants-chercheurs vont devoir être discutées lors de la réunion prévue le jeudi 16 juin, ainsi que les trois postes de PAST.

Pour les deux demandes d'ATER qui ont été formulées, un seul a été accordé.

Concernant les BIATSS, deux demandes ont été repoussées à l'arbitrage de l'année prochaine et les autres seront discutées en réunion DOM.

3 - Bilan de l'année des missions Culture et Relations internationales

La parole est donnée à madame Marie-Odile CONTZLER, chargée de mission Culture. Elle met en avant l'ancrage de ses actions dans la charte Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Elle précise ensuite que son rôle consiste à se tenir informée et à repérer les événements potentiellement intéressants pour en assurer une diffusion à bon escient aux enseignants.

La chargée de la mission Culture rappelle que des financements sont accordés par la mission Culture de l'INSPÉ suite à une campagne d'appel à projet. Elle énumère les actions qui ont pu être menées cette année comme le partenariat avec le dancing CDCN (centre de développement chorégraphique national) dont

l'application pour créer une danse à partir de gestes du quotidien a été utilisée par certains collègues de l'INSPÉ afin de faciliter les temps d'intégration de certaines promotions. Le 400° anniversaire de la naissance de Molière a été également l'occasion de quelques festivités autour de ce comédien et dramaturge (par exemple « les midis Molière » qui se sont tenus fin mars sur le site INSPÉ de Dumont).

Sur une représentation de la petite fille au ballon de Banksy, le bilan se termine avec une citation de Jules Supervielle « jeter des ponts de soleil » qui, pour madame Marie-Odile CONTZLER, correspond à la vocation de la mission Culture.



Pour le bilan des relations internationales à l'INSPÉ, la parole est laissée à monsieur Julien MUGNIER. Il rappelle que des partenariats existent depuis de nombreuses années à l'INSPÉ avec des écoles européennes et des écoles françaises à l'étranger.

Avec une nouvelle maquette prenant en compte la dimension internationale, l'UE optionnelle « culture internationale » adossée au référentiel du CAPEFE a réuni 103 étudiants (32 pour le premier degré et 71 pour le second degré).



Il rappelle ensuite la signature cette année d'une convention avec la Mission Laïque Française (MLF) qui a permis d'élargir les terrains de stage pour les étudiants du premier degré et d'ouvrir la possibilité de stage à l'étranger à ceux du second degré.

Au cours de l'année universitaire 2021-2022, treize étudiants ont pu partir par le biais des anciennes conventions et vingt-sept autres grâce à l'accord passé avec la MLF.

Concernant l'aspect financier, monsieur Julien MUGNIER souligne que les tuteurs dans les établissements en lien avec la MLF ont pu être rémunérés et que 7 700 € ont été versés aux étudiants par l'intermédiaire des bourses de mobilités prévues au budget de l'INSPÉ.

La directrice de l'INSPÉ remercie madame Marie-Odile CONTZLER et monsieur Julien MUGNIER pour leur présentation respective et leurs engagements dans leurs missions.

Madame Catherine ENGASSER souligne l'importance de ces deux volets dans la formation des futurs enseignants et appelle de ses vœux qu'ils soient mis en pratique dans les établissements.

4 - Questions relatives à la formation

a. Modification des fiches filières

La directrice du département MEEF prend la parole pour expliciter les modifications apportées en parcours MEEF éducation musicale et encadrement éducatif. Il s'agit de changements minimes permettant une réorganisation des enseignements pour une meilleure adéquation pédagogique sans surcoût financier par rapport à la maquette initiale.

Concernant le master expertise sociologique et économique en éducation (ESE), la parole est laissée à madame Sandrine GARCIA qui précise les deux types de demandes soumises :

- le changement des modalités des contrôles de compétences pour les UE 6 et 8 à des fins pédagogiques ;
- une nouvelle demande de non compensation répondant aux exigences des instances de l'université suite au refus de la CFVU de la première proposition votée lors du conseil de l'Institut en date du 13 avril 2022.

Les modifications des fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Offre de formation des fonctionnaires stagiaires

Madame Elsa LANG RIPERT précise que cette nouvelle offre de formation est toujours en lien avec la réforme du master MEEF car elle correspond à une troisième année d'enseignement qui précédemment était inclue dans la deuxième année de master.

La parole est donnée à madame Lucie CORBIN en tant que référente de ce diplôme inter-universitaire (DIU). Elle indique l'existence d'un cadrage national pour ce DIU et précise que le document présenté aujourd'hui aux membres du conseil de l'Institut en est la déclinaison locale.

Cette formation est destinée aux fonctionnaires stagiaires ayant réussi le concours d'accès aux métiers de l'enseignement ou CPE et qui n'ont pas suivi et obtenu de master MEEF pendant leur scolarité.

Il s'agit d'un enseignement avec un volume horaires d'environ 250 heures qui reprend les trois blocs de compétences du référentiel de formation pour chaque parcours (professeurs des écoles, professeurs de

4



collège ou de lycée et conseillers principaux d'éducation). Les neuf compétences listées ci—dessous ont été conservées :

- éduquer et communiquer pour le bloc de compétence A ;
- concevoir ou animer, prendre en charge individuellement et collectivement, évaluer, faciliter les apprentissages de tous les élèves et faire preuve de réflexivité pour le bloc B ;
- se former et coopérer pour le bloc C.

L'évaluation portera sur l'implication dans la formation et un travail réflexif qui consistera dans la rédaction d'un mémoire sur une des neuf compétences.

Monsieur Philippe CLAUS met en évidence le fait que la validation du DIU n'est pas une obligation pour les fonctionnaires stagiaires.

La directrice de l'INSPÉ indique que la maquette de ce DIU a été construite avec la volonté d'en limiter le coût en termes d'heures d'enseignement. Une première estimation d'environ quatre mille HETD a été réalisée. Elle signale que l'État s'est prononcé pour la prise en charge financière de cette formation. Concernant les moyens humains qui manquent encore, elle précise que le Rectorat a octroyé plus de formateurs académiques et que les autres heures d'enseignement seront dispensées par des vacataires et des enseignants de l'université de Bourgogne.

Monsieur Philippe CLAUS félicite les équipes de l'INSPÉ pour avoir réussi à concentrer une formation professionnelle sur une demie année. Puis, il mentionne l'aide que sont prêtes à apporter les associations complémentaires de l'enseignement financées partiellement par l'État via les conventions pluriannuelles d'objectifs.

Cette offre de formation est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Questions financières

a. Présentation du budget rectificatif (BR)

La parole est donnée au responsable de l'antenne financière de l'INSPÉ. Il liste les ajustements qui ont été effectués lors de ce BR.

Concernant les changements de nature de crédits, 2 360 € ont été transférés de l'enveloppe de fonctionnement vers la masse salariale en raison d'une convention de partenariat avec l'université de Mayence (montant concerné : 2 071 €) et suite à l'attribution des aides à la recherche (BQR) par le conseil scientifique (montant de 289 €).

Une somme de 6 000 € de fonctionnement a été affectée à de l'investissement.

Deux demandes d'ouverture de crédits complémentaires en fonctionnement ont été faites pour les montants et motifs suivants :

- 6 668 € suite à la signature d'une convention (votée en CI le 13 avril 2022) avec la ville d'Auxerre pour l'accueil du conservatoire dans les murs de l'INSPÉ;
- 114 307 € suite à l'augmentation du coût des fluides des différents sites.

b. Tarifs

Madame Chantal CLERC porte à la connaissance des membres du conseil les tarifs relatifs à l'hébergement du site de l'INSPÉ de Nevers pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023. Elle signale que les montants sont identiques à ceux de l'année précédente.

Ces tarifs sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.



6 – Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement

Les quelques modifications apportées au règlement intérieur et au contrat d'hébergement du site de Nevers sont explicitées par la responsable administrative. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour réalisée en lien avec le pole juridique de l'université avec le remplacement de quelques termes comme « étudiant » par « résident ».

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres présents ou représentés du conseil de l'Institut le règlement intérieur et le contrat d'hébergement de la résidence universitaire de Nevers, qui les approuvent à l'unanimité.

7 - Approbation de conventions

La directrice de l'INSPÉ et le responsable de l'antenne financière portent à la connaissance du conseil les sept conventions suivantes :

- une convention dans le cadre de l'accueil au lycée Gustave Eiffel des étudiants MEEF, parcours physique-chimie. L'INSPÉ verse une contrepartie financière à hauteur de 500 € ;
- une convention de formation professionnelle par laquelle l'INSPÉ fait appel au GIP FTLV pour le formation des étudiants des master 1 et 2 « conseiller, consultant et responsable formation (CCRF) » sur des thématiques ciblées à hauteur de 149,5 HETD pour un montant 6 190,79 € ;
- l'annexe pour l'année 2022 de la convention relative à la collecte et au traitement des déchets pour le site de Nevers qui prévoit le montant annuel prévisionnel, soit une somme de 2 913,93 € ;
- la convention de mise à disposition du gymnase du site INSPÉ de Nevers tous les mercredis aprèsmidi à compter du 5 septembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023 avec la mairie de Coulanges les Nevers pour un montant de 5 404 €;
- la convention de stage n°62625 entre l'université de Caen, l'université de Bourgogne et monsieur Axel BERSON qui prévoit une gratification à hauteur de 491,40 € ;
- la convention attribuant à monsieur Paul MATHEY une bourse mobilité RITM-UBFC d'un montant de 800 € ;
- une convention entre les universités de Mayence et de Bourgogne signée dans le cadre du master MEEF binational permettant aux étudiants d'enseigner en Allemagne via une certification et de passer le concours de recrutement en France. Le document présenté ce jour au conseil précise les programmes d'études entre les deux sites de formation (Dijon et Mayence). La directrice de l'INSPÉ précise qu'il demeure cependant quelques inconnues concernant les dispositions après les deux années d'études.

Ces conventions sont soumises au vote et approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, monsieur Jean-François GIRET prend la parole pour informer les membres du conseil que l'institut de recherche sur l'éducation (IREDU) fête les 50 ans le jeudi 30 juin 2022 et énumère le programme de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h50 en présentant à madame Catherine ENGASSER ses meilleurs vœux pour sa retraite et en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Le Président du conseil de l'Institut

Norbert PERRO1